

GUIDE DE L'INVESTISSEUR

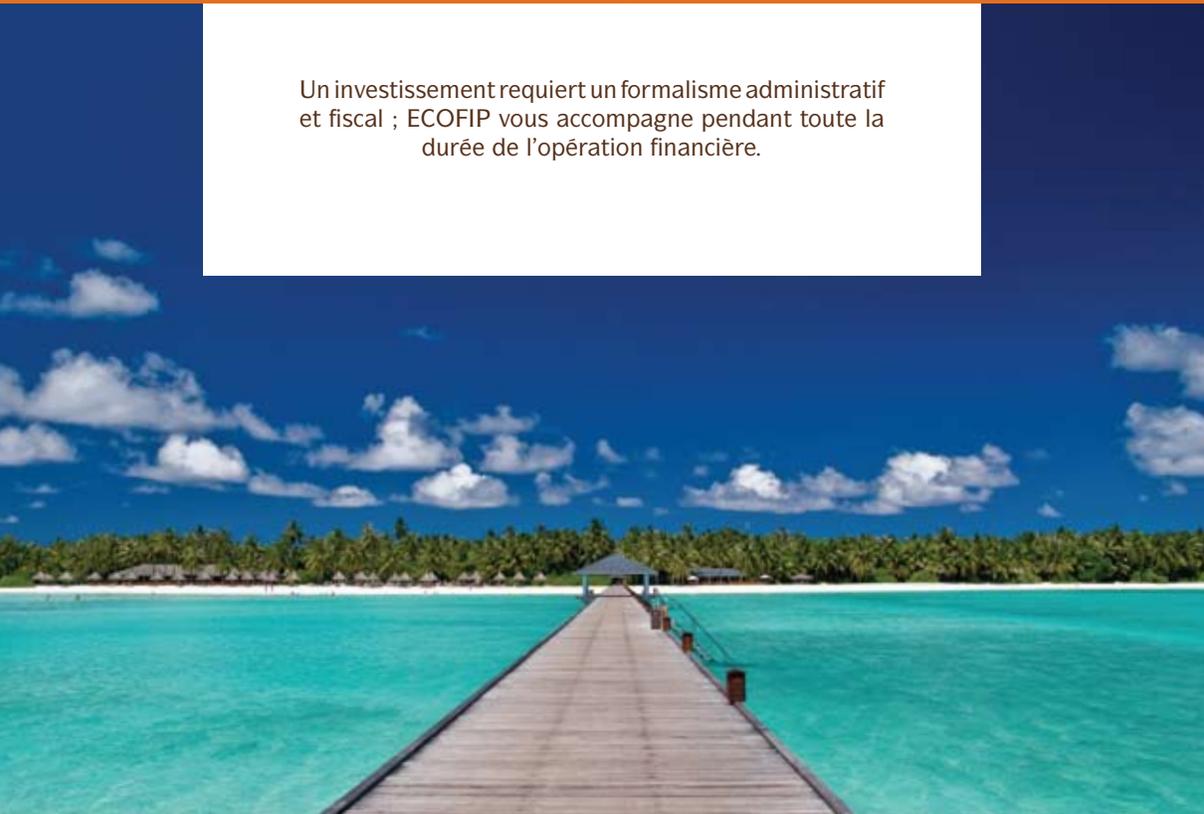


E C O F I P

INGÉNIERIE & FINANCEMENT OUTRE-MER

www.ecofip.com

Un investissement requiert un formalisme administratif et fiscal ; ECOFIP vous accompagne pendant toute la durée de l'opération financière.



I ■ 1^{ÈRE} ANNÉE

SOUSCRIPTION ET APPORTS

Dossier de souscription :

- Vous réservez un nombre de parts sociales en fonction de votre besoin de réduction d'impôt
- Vous réglez l'achat de ces parts sociales et votre apport en compte courant
- Vous communiquez tous documents et informations nécessaires à l'enregistrement de votre dossier

Souscription définitive :

- Enregistrement de votre acte de cession de parts sociales auprès des services fiscaux

I ■ 2^{ÈME} ANNÉE

AUGMENTATION DE CAPITAL - APPROBATION DES COMPTES

- Vous recevez une convocation à une assemblée générale extraordinaire provoquée pour l'augmentation de capital de la SNC par incorporation de votre apport en compte courant et pour l'approbation des comptes de la 1^{ère} année (avec un rapport du gérant et le texte des résolutions)
- Vous pouvez renvoyer le pouvoir joint à cette convocation pour vous faire représenter

Année de défiscalisation - 1^{ère} déclaration de revenus :

- ECOFIP vous adresse:
 - l'attestation d'investissements signée par le gérant,
 - la liasse fiscale de la SNC pour l'exercice clos au 31/12 de l'année d'investissement,
 - un modèle de fiche de calcul 2041GE préremplie,
 - les montants à reporter sur votre déclaration de revenus 2042C (cadre 5 et 7)
 - et, le cas échéant, la (les) décision(s) d'agrément fiscal
- Vous joignez ces éléments à votre déclaration
- Vous recevez votre avis d'imposition faisant état de votre réduction d'impôt

I ■ 3 À 5ÈME ANNÉE

VIE DE LA SNC

Approbation des comptes :

- Vous recevez chaque année une convocation à une assemblée générale ordinaire annuelle réunie pour l'approbation des comptes (avec un rapport du gérant et le texte des résolutions)
- Vous pouvez renvoyer le pouvoir joint à cette convocation pour vous faire représenter

Déclaration des revenus :

- ECOFIP vous adresse, chaque année:
 - la liasse fiscale de la SNC pour l'exercice clos au 31 décembre
 - les montants à reporter sur votre déclaration de revenus
- Vous joignez ces éléments à votre déclaration
- Vous recevez votre avis d'imposition qui fait état des éventuels reports d'excédent de réduction d'impôt de la première année (si le montant de la réduction était supérieur à l'impôt dû)

I ■ 6ÈME ANNÉE

FIN DE L'OPERATION

- Vos parts sociales sont rachetées pour un prix symbolique, permettant votre sortie, dans la perspective d'une liquidation des opérations, ou la SNC est liquidée.

Year	1,086	231
	(331,301)	(286,973)
	13,786,848	(286,973)
	13,455,547	(5,010,204)
		18,797

EXTRAITS DES DOCUMENTS FISCAUX selon le modèle année 2007

FICHE 2041 GE

retournée complétée par ECOFIP
Montant à reporter sur votre 2042 C

FICHE 2041GE
Fiche 2041GE

FICHE DE CALCUL (à joindre à la 2042 C)
DETERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU
POUR LES INVESTISSEMENTS OUTRE-MER RÉALISÉS À COMPTER DU 21 JUILLET 2003

Nom, prénom : _____
Adresse : _____
Signature : _____

INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE CADRE DE L'ENTREPRISE (CGL Art. 199 undecies F)
(montants disponibles à compter du 21/7/03) Report ligne 7 UR de la 2042 C

• Investissements réalisés en 2007 (sauf ceux figures ci-dessous)

- régime normal : _____ X 50 % _____
- dans le secteur de la production d'énergie renouvelable : _____ X 60 % _____

• Investissements réalisés en 2007 en Guyane⁽¹⁾, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon ou dans les Iles Wallis et Futuna

- régime normal : _____ X 60 % _____
- dans le secteur de la production d'énergie renouvelable : _____ X 70 % _____

• Investissements réalisés en 2007 dans les DOM dans le secteur de la navigation de plaisance : _____ X 70 % _____

• Investissements pour des travaux de rénovation et de réhabilitation d'hôtel, de résidence de tourisme et de village de vacances classés effectués en 2007

- dans les DOM : _____ X 70 % _____
- en Polynésie Française, dans les Iles Wallis et Futuna, dans les TAAF, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon ou en Nouvelle Calédonie : _____ X 60 % _____

Total à reporter sur votre déclaration n° 2042 C, ligne 7 UR : _____

■ NL

Quote-part du déficit non professionnel de la SNC vous revenant (montant transmis par ECOFIP)

■ UR

Report montant Fiche 2041 GE

C I REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Y COMPRIS

VOUS

	AVEC CGA		SANS CGA		OB	OH	PB	PH
Régime du bénéfice réel	NB	NH						
Revenus exonérés y compris plus-values					OC	OI	PC	PI
Revenus imposables	NC	NI	ND	NJ	OD	OJ	PD	PJ
• Régime normal					OF	OL	PF	PL
• Régime simplifié					OG	OM	PG	PM
Déficits					OE		PE	
• Régime normal	NF	NL						
• Régime simplifié	NG	NM						
Plus-values de cession taxables à 16 %	NE							
Déficits des années antérieures non encore déduits	RN	01	RO	02	RP	03	RQ	04
							RR	05
							RW	

5 I REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

Investissements outre-mer dans le cadre d'une entreprise :

- Investissements réalisés en 2007. Total réduction d'impôt Joignez la fiche 2041GE
- Report de réduction d'impôt non imputée les années antérieures

Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréée : exploitations

Souscriptions au capital des PME : versement 2007

- Report de versements des années antérieures

Souscriptions de parts de FCP dans l'innovation

Souscriptions de parts de fonds d'investissement de

Souscriptions de parts de FIP investis en Corse

UR	06		
PZ	02		
SZ	06		
FF			
CF			

7 I CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔT (Attention = Joignez les justificatifs)